

Message du Conseil d'Etat vaudois pour le Jeûne fédéral 2020

Rarement le message du Jeûne fédéral n'aura été plus actuel: en 1832, les délégués cantonaux se rassemblèrent au sein de la Diète fédérale et instaurèrent une journée de prière, de pénitence et d'action de grâce. Pour les premiers Confédérés, le Jeûne était l'occasion de suspendre les activités quotidiennes et de renouer avec l'essentiel, pour soi-même et pour les autres, à travers la prière, l'action de grâce et la pénitence.

Or, la crise sanitaire que nous traversons nous invite plus que jamais à prendre de la hauteur. Comme un écho aux épidémies de pestes du XVI^e siècle ayant conduit les cantons réformés à instituer les premières journées de prière, le COVID nous a obligé à lever le pied, à réfléchir à la frénésie quotidienne pour revenir à l'essentiel.

Paralysant pour un temps nos sociétés modernes, la crise sanitaire répand en outre la peine et l'inquiétude. Certains ont perdu des êtres chers, des entreprises et des emplois disparaissent, l'angoisse de développer une maladie potentiellement mortelle se répand alors qu'apparaît le doute envers notre capacité à sortir un jour de cette crise.

En dépit de cette pandémie, notre société a fait preuve d'une grande résilience. Ainsi le confinement, s'il a été révélateur d'inégalités sociales et source de détresse économique, a également provoqué un élan de solidarité et de générosité sans précédent.

La crise sanitaire a ainsi vu éclore de multiples initiatives individuelles et collectives. Les Eglises, comme toutes les communautés religieuses du canton, se sont investies sans compter pour accompagner leurs fidèles et soutenir les démunis. Elles ont ainsi assuré que la mort, le deuil, l'isolement ou l'angoisse, n'emportent pas l'espoir d'une société solidaire, digne et fraternelle.

En parallèle, et spontanément, de jeunes gens se sont organisés pour amener à des personnes âgées confinées les produits dont elles avaient besoin. Ce faisant, ils n'ont pas seulement répondu à des besoins matériels; ils ont surtout apporté un message de réconfort «On ne vous oublie pas!» et d'espoir: «Les jeunes s'avèrent dignes de confiance; ils savent s'engager pour les autres!».

Le confinement a permis de redé-

couvrir le sens de la relation, de l'échange, et de l'engagement. Il a démontré la force d'engagement de la société et ravivé l'importance du service à l'autre et de l'entraide. Car retisser les liens ne se fait pas qu'avec les autres, mais également avec soi-même: il s'agit dès lors de se retrouver et de se ressourcer, à travers le regard intérieur et la spiritualité. La crise, fondamentalement, invite chacune et chacun à trouver ou retrouver le sens qu'il souhaite donner à sa vie.

Face aux inquiétudes que la pandémie engendre, le Conseil d'Etat s'engage de manière responsable et créative. Il le fait en protégeant les emplois, en encourageant l'innovation, en assurant le respect des normes sanitaires et de la durabilité et en assurant que personne ne soit laissé pour compte. Pour surmonter la crise, la dépasser et se dépasser, il réaffirme sa confiance dans les valeurs qui cimentent notre société: la liberté, la responsabilité, la solidarité et la justice. C'est ensemble que nous sommes plus forts, en surmontant nos divergences et en valorisant nos différences, malgré et peut-être en partie grâce au COVID.

MESSAGE DU CONSEIL D'ÉTAT VAUDOIS



PHOTO: TUTTI PRODUCTIONS

LA SARRAZ Un message de l'écrivain suisse Blaise Hofmann. Pour tout vous dire, je pensais juste écrire quelques lignes pour le *Journal de Cossonay*, un peu à la va-vite, c'est vrai, et filer rejoindre le staff de La Coquette qui célébrait ce soir-là la fermeture de ladite buvette éphémère en faisant ripaille dans les entrailles du Château de La Sarraz.

Mais j'ai été pris en otage, envoûté, ravi, ému.

«Il y a la terre, celle qui enracine les pieds», ce sont les premières paroles du rituel de Nyna Loren, une sorcière, un avatar de Lhasa, de la Llorona, de Kali, la voix du vent, des nuages absents, de l'arbre géant, il est 20h15, la cloche du château résonne, parfait alignement des éléments,

le climat est une fois encore clément et la liturgie peut commencer, en français, en anglais, en espagnol, qu'importe, les mots n'ont plus de portée, le ciel est immense, il est 20h20 et la maîtresse de cérémonie se coince une bague entre les cordes de sa guitare, le public éclate de rire, envoûté, ravi, ému. À la deuxième cloche, une première étoile perce le

ciel de La Sarraz, perce en même temps le cœur d'un public conquis. La suite? Il fallait y être. Un festival de cordes, contrebasse complice et violon virtuose, surtout cette voix qui vient d'ailleurs, qui vient de loin, qui vous allège, vous aère, vous emporte. Même la vieille fontaine de la cour verse une larme. Serait-ce dû aux crues Duruz qui coulent à flots sur la

terrasse? Pas seulement. La grande tour s'en souviendra. Se souviendra d'être là jeudi prochain 24 septembre, lors du sixième et dernier concert des *Jeudis du Château*, avant tous ceux de l'été prochain.

BLAISE HOFMAN

Prochain concert: jeudi 24 septembre, Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois. Entrée (libre) dès 18h – Concert à 20h



À propos des votations fédérales du 27 septembre et de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.

Les partisans de la révision de la loi sur la chasse sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer le 27 septembre prochain tentent de faire croire qu'il s'agit d'un projet positif pour la biodiversité. Rien n'est moins vrai et cette loi loupe complètement sa cible.

D'une part, elle ne protège pas

mieux des espèces en voie de disparition dans nos contrées, comme le tétras-lyre, le lagopède alpin ou encore le lièvre brun, qui pourront continuer à être chassés alors même que leurs effectifs sont en chute libre.

D'autre part, elle affaiblit la protection d'animaux aujourd'hui protégés, comme le loup, le bouquetin et, à terme, des espèces telles que le lynx, la loutre, le castor ou le héron cendré, qui pourront être inscrits sur la liste des espèces protégées pouvant être tirées par un simple décret du Conseil Fédéral. Ces espèces pourront si cette loi est acceptée être tirés sans même avoir commis de dégâts, sous simple présumption qu'ils pourraient en causer.

C'est un retour en arrière inquiétant, qui risque de mettre à mal tous les efforts consentis ces dernières

années pour essayer de protéger une biodiversité malmenée dans notre pays par une agriculture toujours plus intensive, le mitage du territoire et l'expansion des activités humaines.

Les espèces animales ont besoin d'être mieux protégées dans notre pays et non attaquées via une loi extrême et répondant aux exigences de quelques politiciens valaisans obsédés par le loup.

C'est pour cela qu'une vaste alliance d'associations de protection de l'environnement, telles que ProNatura, la WWF, BirdLife ou encore la Fondation Franz Weber s'opposent à ce texte, et souhaitent que les chambres fédérales puissent revoir leur copie et proposer une révision de la loi qui tienne véritablement compte des intérêts de la nature comme de l'humain.

ALAIN CHANSON, ECLÉPENS

Toujours à propos de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.

Dans les récentes éditions du *Journal de Cossonay* est parue une publicité où l'on voit Mme Valerie Induni, municipale à Cossonay, s'afficher au dessus d'un lynx prêt à être abattu avec un texte qui dit: «Les lynx de nos forêts pourront-ils bientôt être chassés? Voter non c'est protéger les animaux menacés.»

De nombreux élus communaux, cantonaux et fédéraux s'affichent comme Mme Induni dans cette campagne, parlant d'une «loi d'abattage». Toutes les espèces animales concernées sont protégées par la loi fédérale et n'ont jamais été soumises à un plan de chasse et ne seront pas en cas d'acceptation de la loi sur la chasse le 27 septembre.

Chasseur depuis 25 ans et surveillant auxiliaire de la faune depuis 21 ans, j'ai bénévolement participé au comptage et au recensement de ces espèces (lynx, tétras, loup, bécasse etc.). Durant cette période aucun tir n'a été effectué sur ces animaux. Aujourd'hui, il s'agit de voter une loi accordant au Canton les compétences de réguler une espèce quand elle pose des problèmes récurrents. En aucun cas – et Mme Induni doit le savoir – une régulation ne sera effectuée par la chasse. Ce sera le travail des surveillants de la faune et leurs auxiliaires après une procédure de demande d'autorisation aux autorités fédérales.

La campagne menée par les opposants à la révision à la loi sur la chasse quand elle parle de «loi d'abattage» est mensongère. Ce qui me choque, c'est que des élus assermentés utilisent le mensonge pour

faire passer un message. Que n'importe quel quidam dise n'importe quoi, on n'y peut rien. Mais on est en droit d'attendre d'une autorité politique un message honnête.

Pour conclure, j'invite les lecteurs de ces quelques lignes à penser à nos agriculteurs, éleveurs, producteurs qui travaillent journellement pour nous fournir des produits de qualité. Quant à Mme Induni, je l'invite à se renseigner sur les effets de l'application de la loi et je suis à sa disposition si elle le souhaite.

MARIO LAFFELY, MONTRICHER

Toujours à propos de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.

La chasse au loup est ouverte: le peuple aura le dernier mot!

Le 27 septembre prochain, nous allons prendre position sur la nou-

velle loi sur la chasse. Le débat concerne surtout la gestion du loup. Actuellement plus de 80 loups sont dénombrés dans notre pays, dont une douzaine de meutes, vivant essentiellement dans les zones montagneuses.

Il est incontestable que cet animal mythique joue un rôle majeur pour la gestion de l'équilibre de la faune sauvage dans les grands espaces sauvages. Pourtant en Suisse, nos grands espaces sont restreints, car la densité de population y est très élevée. Les trois quarts de notre surface agricole, soit 750'000 ha, sont des prairies naturelles. Ces herbages ne peuvent être valorisés autrement que par de l'élevage: bovins, mais aussi chèvres et moutons en montagne. C'est bien là le problème: la cohabitation avec le grand prédateur met réellement en péril la poursuite de l'élevage dans notre

pays. Un OUI à la loi proposée par le Parlement permet aux cantons d'exercer une gestion fine des problèmes de cohabitation et de déclencher des tirs en connaissance de cause, si les attaques sur les troupeaux deviennent trop fréquentes.

A contrario, si la loi est refusée, cela va encore accentuer l'exode rural aux dépens de notre souveraineté alimentaire qui n'est que de 50 %: un jour sur deux, nous importons notre nourriture... Cet exode va aussi surcharger les zones habitées du plateau suisse et donc engorger encore plus notre mobilité qui est déjà fort compliquée...

C'est pourquoi en accord avec le mot d'ordre de l'Union Suisse des Paysans et de Bio Suisse, je refuserai ce référendum en disant OUI à la loi sur la chasse, le 27 septembre prochain.

CLAUDE-ALAIN GEBHARD, VAUX-SUR-MORGES